

Examen professionnalisé réservé pour l'accès au corps des secrétaires administratifs des ministères économiques et financiers

Session 2017

Rapport du jury

En 2017, était organisé pour la quatrième année l'examen professionnalisé réservé prévu dans le cadre de la loi du 12 mars 2012 dite « loi Sauvadet ».

- 13 candidats inscrits dont 7 candidats, agents contractuels de l'INPI
- 13 postes offerts
- 6 candidats admis

Le jury a noté un réel effort dans la préparation des dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) :

- présentation claire, précise et concise,
- respect de la chronologie des postes,
- contenu détaillé mais sans excès.

Certes, le dossier de RAEP n'est pas noté mais sert de base de discussion et d'échange entre le candidat et le jury. Il permet aussi de mieux appréhender l'exposé de fonction.

Le jury a été vigilant à mettre en place une communication et un échange dynamique avec les candidats. Les exposés étaient bien structurés et travaillés. Dans la majorité des cas, l'exposé comprenait une introduction courte et claire, une annonce de plan et deux parties équilibrées axées sur les métiers exercés ou les compétences. Les candidats ont exposé de manière claire leur parcours avec les illustrations et des mises en perspective. Toutefois, la durée de 10 minutes n'a pas toujours été respectée ce qui est dommage pour le candidat. Nous conseillons aux candidats non admis de travailler la gestion du temps par la participation à des jurys fictifs notamment.

L'entretien de 20 minutes a porté sur le parcours professionnel du candidat, son environnement proche, le ministère et les grandes réformes ou projets de modernisation étatiques. Le jury a débuté l'entretien par des questions sur l'exposé puis a élargi l'entretien sur des questions liées à l'environnement professionnel et administratif. Une bonne connaissance du service d'affectation, de son fonctionnement et surtout de son rôle au sein des ministères économiques et financiers est indispensable pour présenter cet examen.

Les candidats doivent aussi connaître l'organisation des ministères économiques et financiers et le rôle des principales directions, surtout si l'agent exerce ses fonctions en administration centrale. Enfin, les candidats doivent aussi connaître les grands principes régissant la fonction publique. Le jury a noté que les candidats très éloignés de l'administration centrale ont fait un réel effort pour connaître les missions des grandes directions et les enjeux du ministère. A contrario, certains candidats se sont très peu investis et n'ont pas réussi l'examen. Le jury rappelle qu'une bonne connaissance de son environnement professionnel est indispensable.

Les candidats ont été évalués à partir d'une grille d'analyse permettant d'apprécier la présentation du parcours, les compétences et aptitudes professionnelles, la motivation et la personnalité du candidat.

Nous conseillons aux candidats non admis de s'exercer régulièrement à l'épreuve orale : lecture des fascicules, participation régulière à des jurys fictifs, développer les mises en situation... L'IGPDE propose des formations relatives au développement personnel qui sont, sûrement, un bon complément à la préparation à cet examen.

Le jury félicite les candidats pour leur travail et leur investissement surtout quand ils sont éloignés des services de la tutelle.

Enfin, le jury remercie le secteur des concours de la SDRH pour son organisation et sa disponibilité.

La présidente du jury

Véronique CARNOLI